

Voirie. Plus de kilomètres, plus d'argent...

Publié le 28 septembre 2016

VOIR LES COMMENTAIRES

Réuni mercredi dernier, le conseil municipal s'est penché sur plusieurs dossiers. Suite à de nombreux travaux et à la création de lotissements, la longueur de la voirie communale a été recalculée, passant d'environ 75 km à 85 km. Ce calcul est important car il intervient dans la détermination de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette dotation constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Le nouveau calcul de kilomètres devrait ainsi permettre à la commune de bénéficier de près de 2.000 € supplémentaires par an.

Dépistage du radon. Il doit être effectué tous les dix ans à l'école.

L'Agence régionale de santé (ARS) a sollicité la mairie pour renouveler l'opération. Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et dans les roches. Selon l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), il serait la seconde cause du cancer du poumon, après le tabac et devant l'amiante. Présent partout, sa concentration est généralement faible. Les zones concernées correspondent aux formations géologiques les plus riches en uranium, telles que les grands massifs granitiques, dont le Massif armoricain.

Station-service : pour l'été prochain ? La commune a l'intention de se doter d'une station-service ouverte 24 heures sur 24. Le terrain nécessaire, limitrophe au parc d'activités, a été acheté. Le projet pourrait se concrétiser d'ici à l'été prochain. **Camping-car : ouverture d'une aire de vidange.** Une aire de vidange pour camping-cars ouvrira début octobre. Elle est dès à présent raccordée au branchement d'eaux usées de la commune. **Handicapés : vers une meilleure accessibilité.**

L'accessibilité du patrimoine bâti aux handicapés se peaufine. Des aménagements, notamment la création de places de stationnement et l'installation de nez de marche rendant les obstacles plus visibles, sont prévus pour un montant de plus de 82.000 €. L'ensemble des travaux s'échelonne sur six années. **Géolocalisation : la numérotation d'abord.** La municipalité rejette pour l'instant la proposition de La Poste de saisir la nouvelle numérotation des voies de la commune pour en améliorer la géolocalisation et faciliter l'actualisation des cartes IGN. Le coût de l'opération clé en main avoisinerait les 6.000 €, ou 2.650 € si la saisie était réalisée par un agent municipal. Les élus préfèrent finaliser la numérotation en cours.

Retrouvez **plus d'articles**

[Collectivités territoriales](#)

[Commune](#)

[Conseil municipal](#)

[Plouasne](#)

